

## Merci la vie !

C'est un jour merveilleux,  
Celui que je vis.  
Je me sens vraiment mieux.  
Suis-je au paradis ?

*Alors merci la vie,*  
De me sourire,  
*Merci la vie,*  
De m'aider à me construire.

Tout autour de moi,  
Tout me sourit.  
Je ne sais pas pourquoi,  
Tout me réussit.

*Alors merci la vie,*  
De me sourire,  
*Merci la vie,*  
De m'aider à me construire.

Ludovic Lacaud, 2001



## Chapitre I

### A la rencontre de Priscilla

Brrr ! Quel temps désagréable ! La neige n'a pas cessé de tomber depuis quatre jours au nord des Etats-Unis, entre les Grands Lacs et le Pacifique, dans cette grande ville de Minneapolis.

A l'est de Downtown, véritable ville dans la ville, débordant d'activités, sur la troisième avenue, se situe le siège du Civic Center. Deux tours de granit rose, de cent six mètres de haut chacune, s'élèvent de part et d'autre d'un atrium éclairé par des baies vitrées qui atteignent la même hauteur.

On peut y voir des faux pignons, des petites maisons à balcons et des *old painted ladies* ou vieilles femmes peintes.

Un rempart de neige s'amoncelle au bord des trottoirs. Les passants emmitouflés, fouettés au visage par la neige, hâtent le pas en direction de leurs destinations, tandis que les cristaux de neige s'agglutinent sur les vitres des automobiles qui avancent péniblement, au gré de la visibilité perturbée par cette avalanche de flocons blancs.

Tout près de là, à l'angle de la cinquième rue, se trouve le palais de justice. Au troisième étage de cette bâtisse sont traitées les affaires civiles, pénales mais aussi les correctionnelles, par des juges compétents et intègres.

Dans la seizième chambre, le tribunal correctionnel qualifié est sur le point de juger un délit. Sur l'estrade trône la Cour Suprême représentée par le juge, une femme entre deux âges, aux tempes grisonnantes, ayant réussi

l'amalgame du charme et de l'autorité ; le procureur général de la Cour et son substitut – le magistrat du parquet chargé d'assister le procureur – ; les avoués ; le greffier, à qui revient la lourde charge de la conservation des pièces et l'huissier généralement polyvalent qui fait l'appel des témoins et participe au maintien de l'ordre, après le juge naturellement.

Au premier plan de cette scène, l'avocat de la partie civile, le ministère public et deux jeunes femmes, très vraisemblablement la personne poursuivie et la plaignante.

Dans la salle d'audience publique, on entend en priorité le silence puis quelques murmures de la part des personnes convoquées et de leurs représentants. Une cohorte d'avocats vêtus de la robe noire compulse ses documents, dans un calme révérencieux.

Au troisième rang, se trouve une très jeune fille, aux longs cheveux noirs rassemblés en une large tresse remontée sur la tête, ce qui lui donne l'air enfantin. Elle porte un tailleur bi-extensible, très distingué, aux petits dessins pied-de-poule, sous une veste à épaulettes. Elle tient sur ses genoux un manteau bleu royal en mouton retourné, très alluré, dont le dos est joliment agrémenté d'un bavolet fantaisie. Un attaché-case en cuir, de couleur assortie à son manteau, repose à ses pieds. Ses lunettes Ray Ban, à la monture finement ciselée, ne suffisent pas à cacher ses belles prunelles myosotis en amandes. Ses yeux suivent avidement les faits et gestes des protagonistes du procès, lequel ne va plus tarder à commencer, sur le devant de la scène.

Cette séduisante jeune fille, âgée de vingt-quatre ans, qui répond au doux prénom de Priscilla, tient un stylo bleu dans sa main droite et un bloc-notes dans sa main gauche,

au détriment des règles de conduite à observer durant un procès.

Son attitude consciencieuse fait penser à celle d'une étudiante, soucieuse de tout ce qui se trame dans ce palais de justice. Rien de surprenant si l'on sait que Priscilla fait partie des quelque soixante mille étudiantes de l'Université du Minnesota, l'une des plus vastes des États-Unis. Elle suit des cours de droit. En véritable accro des études, son objectif est de devenir avocate, comme son père. Marcher sur les traces de son père est un rêve qu'elle nourrit depuis sa plus tendre enfance.

En s'approchant plus près de cette jeune étudiante, n'importe quelle personne avertie est à même de se rendre compte que Priscilla n'est pas dans une forme éblouissante. Elle ne cesse de renifler et de se moucher, à intervalles réguliers. Une grosse écharpe en laine bleue est enroulée autour de son cou. Son nez rouge ressemble à celui des bonshommes de neige confectionnés par les enfants. Pour couronner le tout, en hiver, le froid rend la peau de son visage très sèche. Elle rougit et devient plus sensible.

Justement, nous sommes au mois de janvier, au cœur de l'hiver, à Minneapolis, dans la région du Minnesota. Il y fait réellement très froid. Fatiguée par ses récents examens à l'Université, Priscilla est à coup sûr apte à attraper tous les virus qui passent près d'elle, d'où cette satanée grippe qui l'oblige à faire une cure de sels minéraux et de vitamines.

— Atchoum ! Et voilà que cela recommence ! Eternuements intempestifs, plutôt gênants dans un endroit où le silence est de rigueur, le nez qui coule, les yeux qui pleurent. A priori, ce n'est pas le meilleur moment pour maigréer contre une grippe mal à propos.

Le procès vient de commencer. Chaque participant s'évertue à une véritable écoute.

Le juge, adressant un sourire débonnaire à la cantonade, prend la parole :

— Le tribunal a été saisi par citation à la requête du procureur général remise à personne le 17 novembre 1995.

La personne poursuivie est : Madame Anderson Elizabeth, née le 19 avril 1953, à Minneapolis, de nationalité américaine, demeurant au 3030, avenue de Chicago, à Minneapolis. Sans emploi, divorcée, avec un enfant. Pas de condamnation au casier judiciaire. Situation pénale : libre. Comparante.

La partie civile à présent.

La plaignante est : Madame Weichman Lydia, née le 12 mai 1950, à Boston, de nationalité américaine, demeurant au 2020, avenue de Glenwood, à Minneapolis. Vendeuse de chaussures, mariée, avec un enfant. Pas de condamnation au casier judiciaire.

Situation pénale : libre. Comparante.

Madame Elizabeth Anderson est accusée d'avoir, le 1<sup>er</sup> mars 1995, sachant qu'elle venait de causer, Hennepin Avenue, un accident avec son véhicule, omis de s'arrêter et tenté d'échapper à la responsabilité civile et pénale qu'elle pouvait encourir ; faits prévus par...

Il s'ensuit une longue liste de numéros d'articles relatifs au code pénal et au code de la route.

Le juge reprend alors la parole :

— S'il vous plaît, nous vous écoutons, Madame Anderson.

Aussitôt, la prévenue laisse échapper un soupir de soulagement, démarre en flèche, tandis qu'un pli amer frémit au coin de ses lèvres :

— Votre Honneur, mesdames et messieurs les jurés, voici les faits dans leur véracité : en 1995, lors de mon interrogatoire par les services de police, ayant entendu l'accusation de délit de fuite à mon encontre, j'ai répondu que je n'avais nul souvenir d'être entrée, le 1<sup>er</sup> mars 1995, en collision, avec un autre véhicule conduit par une femme sur Hennepin Avenue. J'ai immédiatement demandé une confrontation avec la dite conductrice.

Ma requête est restée en suspens.

J'ai demandé quel était l'état général du véhicule se trouvant devant moi, avec la preuve tangible des soi-disant dégâts matériels. Ma demande est aussi restée en suspens.

Et de se lancer dans d'autres explications :

— En sortant du commissariat, je me suis aussitôt renseignée auprès de ma compagnie d'assurances afin de savoir s'ils avaient réceptionné un constat concernant une collision entre mon véhicule, de marque Stratus, et un autre véhicule. Aucune déclaration n'a été reçue à ce jour.

Elizabeth Anderson marque un temps d'arrêt, reste pensive un instant, semble prendre une longue respiration et reprend la parole d'une voix ferme :

— Le 25 septembre 1995, lors du jugement de la trentième chambre du tribunal, la plaignante : Lydia Weichman a déclaré à la barre n'avoir pas demandé d'expertise de son véhicule, n'avoir pas établi de déclaration d'assurance, n'avoir pas fait réparer son véhicule.

J'attire votre attention sur le fait qu'entre le 1<sup>er</sup> mars et le 25 septembre 1995, il s'est écoulé environ sept mois.

J'ai moi-même déclaré ce jour-là avoir reconnu Lydia Weichman dans les circonstances suivantes :

En mars 1995, sur Hennepin Avenue, vers dix-huit heures, nous emprunions un bouchon, habituel à cette heure-ci. Nous roulions en première, voir exceptionnellement en deuxième. Le conducteur, un homme brun, de petite cor-

pulence – il s’agissait en réalité d’un homme – est descendu d’une Mustang gris anthracite, laquelle se trouvait devant mon véhicule. Il a jeté un rapide coup d’œil sur nos deux voitures, est remonté immédiatement dans sa Mustang, après m’avoir lancé d’un ton à peine audible, à travers ma vitre ouverte : « C’est bon ». La circulation en file indienne a repris son cours.

Nous avons traversé la onzième avenue, située entre le parc Loring et la Chambre de Commerce, puis la dixième avenue et aussi la neuvième. Quand nous nous sommes trouvés dans la huitième avenue, le feu était rouge. Quand il est passé au vert, j’ai tourné à droite pour rejoindre mon domicile, avenue de Chicago. Le compagnon de Lydia Weichman a continué tout droit, en direction de la Chambre de Commerce.

Sans même reprendre son souffle, la prévenue accroche un sourire à ses lèvres et poursuit sur sa lancée :

— Votre Honneur, permettez-moi tout de même de vous rappeler que Lydia Weichman ment effrontément quand elle affirme qu’elle conduisait la Mustang et être descendue de son véhicule.

Qu’est-ce qui l’empêcherait de continuer de mentir sur ces prétendues accusations ?

Elizabeth Anderson répond aux questions du juge avec un sens de la répartie aussi affûté qu’une lame.

Pendant ce temps, au troisième rang de la salle, Priscilla laisse courir les mots sur le papier. Elle adore assister aux différents procès, se voyant déjà dans la peau d’un Avocat. La plaidoirie est le moment où l’on donne chair, où l’on donne sens à la cause que l’on défend. En tout état de cause, c’est le sentiment de Priscilla dont le nez ne cesse de couler, à son corps défendant. Elle maugrée en son for intérieur.

C'est l'instant que choisit l'huissier audiencier, aux pommettes légèrement proéminentes, pour s'avancer sans curiosité vers Priscilla. Il clopine, courbé, d'un pas lent, tanguant des épaules, avec un air de profond ennui sur son visage. Il dévisage la jeune femme. Cependant Priscilla ne peut s'empêcher de tressaillir. Elle se redresse, comme prise en flagrant délit, le considère à travers ses lunettes légèrement embuées. Il la regarde droit dans les yeux, voulant l'empêcher de détourner le regard et lui explique d'une voix morne :

— Vous n'êtes pas autorisée à prendre des notes en ce lieu, Mademoiselle. Je le regrette.

Priscilla réprime un bref soupir. Mais son irritation est de courte durée, même si elle n'est pas du genre à garder sa langue dans sa poche, tant il lui tient à cœur de manquer le moins possible de choses pendant le déroulement de ce procès. Elle fait ce qu'il lui commande – ranger son matériel de bureau – avec un air de parfaite incompréhension sur le visage.

Elle est à ce point convaincante que personne ne pourrait soupçonner qu'elle connaît parfaitement bien les autorisations et, à l'inverse, les interdits, à l'intérieur d'une salle d'audience. Elle a moins à l'esprit ce qu'il lui dit que ce que vient de prononcer Elizabeth Anderson. Elle suit avec passion cet étrange procès.

Si son charme est grand, et même des plus efficaces, elle en joue parfois un peu trop. L'huissier la gratifie d'un charmant sourire avant de lui tourner le dos. Il n'est cependant pas dupe de son stratagème.

Le juge, continue d'interroger Elizabeth Anderson et de recevoir ses déclarations. S'exhortant au calme, la prévenue a convaincu les plus sceptiques.

Sa meilleure défense est encore de dire purement et simplement la vérité. Les accusations lancées à son en-

contre la font monter, de temps en temps, sur ses grands chevaux. Sans en comprendre le sens, elle sent un pincement douloureux au creux de l'estomac. Elle affirme être drastique en ce qui concerne la sécurité. Elle se sent invincible ! Elle souhaite notamment garder l'usage de son permis de conduire.

Le juge, qui parle d'une voix calme, impassible bien que déterminée, se voit obligé de la rappeler à l'ordre, à deux reprises.

— Je comprends parfaitement toutes vos allégations, chère Madame, mais je ne pourrai tolérer une autre intervention de cette nature. Soyez aimable, venons-en aux faits. D'un geste péremptoire, il enjoint à la prévenue devenue blême de poursuivre.

Quant à Lydia Weichman, la victime, elle déclare avoir investi un avocat d'un mandat tacite pour la partie civile, lequel a laissé entendre ses explications et a exposé ses demandes. Elle s'est constitué partie civile, se trouvant être une personne qui intente une action devant une juridiction pénale, pour obtenir réparation d'un préjudice subi par suite d'une infraction.

Cet avocat de la partie civile, à pattes de velours et toutes griffes dehors tel le jaguar, se montre des plus coriaces. Manifestement, il possède un extraordinaire talent d'orateur. Tout ceci cumule des motifs accablants à l'encontre d'Elizabeth Anderson.

La fille de Lydia Weichman, grande et mince, telle une liane, âgée de seize ans, seul témoin de ce procès, n'apportera pas le moindre élément positif dans ce débat.

Priscilla suit avec intérêt les affrontements qui opposent l'avocat de la partie civile et le procureur. Malgré les progrès qui ont été accomplis, il faut reconnaître qu'à l'audience, l'échange entre eux, arbitré par le Président,